

ZAC DE LA PLAINE D'ANCLADES

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2008

L'aménagement de la zone de la Plaine d'Anclades, d'une surface d'environ 16 ha, a été confié à la SEPA, par convention publique d'aménagement signée le 25 août 2004, après délibération du Conseil Municipal du 6 août 2004.

Ladite convention a fait l'objet d'un premier avenant, signé le 6 septembre 2005, portant d'une part sur une augmentation du nombre de logements à créer et d'autre part sur une adaptation du périmètre.

Après approbation des membres du Conseil Municipal, un second avenant a été signé le 25 octobre 2008. Celui-ci présentait une augmentation de la participation de la Ville et de la rémunération de l'aménageur suite aux modifications des dossiers de réalisation et de déclaration d'utilité publique.

Le compte rendu annuel remis à la collectivité pour 2008 et dont les détails sont annexés à la présente fait apparaître un bilan prévisionnel identique à celui de l'année 2007 soit 8 637 K € HT, la participation de la Ville de Lourdes n'étant pas modifiée (880 K€ HT).

Par conséquent, je vous demande de vous prononcer sur le compte rendu d'activités de l'année 2008.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 6^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) prennent acte du compte rendu d'activités de l'année 2008 produit par la SEPA, titulaire de la Convention publique d'aménagement de la ZAC de la Plaine d'Anclades.